

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIÈRE COMMISSION
4e séance
tenue le
mardi 13 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

- M. Morel (France)
- M. Jaroszek (Pologne)
- M. Roche (Canada)
- M. Merkulov (République socialiste soviétique d'Ukraine)
- M. Bierring (Danemark)
- M. Tanasie (Roumanie)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.4
20 octobre 1987**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT : Le premier orateur inscrit sur la liste est le représentant de la France, l'Ambassadeur Pierre Morel qui, en tant que président en exercice de la Conférence du désarmement, va présenter le rapport de la Conférence du désarmement.

Je lui donne la parole.

M. MOREL (France) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de mon pays et en tant que président en exercice de la Conférence du désarmement, vous féliciter très sincèrement pour votre élection comme président de la Première Commission. Notre commission, par ce choix, a placé à sa tête un homme de grande expérience qui, dans son propre pays, dans de nombreux postes diplomatiques, en Europe, en Afrique, en Asie, et dans les principales enceintes de la diplomatie multilatérale, a toujours été apprécié pour son remarquable dynamisme.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que grâce à votre talent, grâce à votre allant, la Première Commission pourra remplir avec un plein succès le rôle qui lui revient à la veille de l'échéance très importante qu'est la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. Soyez assuré que la délégation de mon pays vous apportera un concours très actif, marqué par l'amitié vivante qui existe entre la France et le Zaïre.

Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, j'ai demandé à prendre la parole en ma qualité de président de la Conférence du désarmement pour présenter le rapport de la Conférence du désarmement sur sa session de 1987, contenu dans le document CD/787, qui a été reproduit sous la cote A/42/27 de l'Assemblée générale. J'espère que ce rapport sera utile aux membres de la Première Commission au cours de la session que nous venons d'entamer et qu'il apportera en tant que de besoin des éléments utiles à toutes les délégations.

La session de 1987 de la Conférence s'est déroulée sur la base d'un ordre du jour et de programmes de travail couvrant les deux parties de la session annuelle, de février à avril, et de juin à août. Cet ordre du jour et ces programmes de travail sont reproduits aux paragraphes 7 et 9 du rapport; dans les paragraphes

M. Morel (France)

suivants, ce document présente un résumé des délibérations sur la participation d'Etats non membres de la Conférence à ses travaux, sur la question de l'élargissement de sa composition, sur les propositions relatives à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, et sur les mesures relatives à la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

M. Morel (France)

La section III du rapport, qui va du paragraphe 26 jusqu'à la fin, contient une description des travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1987. Je voudrais souligner que, sur chacun de ces points de substance de l'ordre du jour, le rapport présente un résumé des points de vue et positions des différentes délégations, permettant ainsi d'avoir une vue d'ensemble des éléments essentiels du débat et du déroulement des travaux.

Durant sa session de 1987, la Conférence a examiné les trois premiers points de l'ordre du jour, qui concernent les armes nucléaires, et en particulier les idées et propositions en vue d'adopter des arrangements appropriés pour traiter de ces sujets.

La Conférence a ainsi décidé, sur le point 2 de l'ordre du jour relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, de tenir durant la session de 1987 des réunions officielles sur la substance et de refléter dans le rapport annuel ces débats menés en séance informelle. J'ajoute qu'au moment de l'adoption de cette décision, des déclarations ont été faites par le Président de la Conférence et par une délégation au nom du Groupe des pays occidentaux. En revanche, la Conférence n'a pas réussi à trouver une procédure appropriée pour l'examen du point 1, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", et du point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Comme le rapport l'indique, la Conférence a établi des organes subsidiaires sous la forme de comités spéciaux sur les questions suivantes : armes chimiques; prévention d'une course aux armements dans l'espace; arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; armes radiologiques et programme global de désarmement.

Je voudrais souligner les progrès substantiels qui ont été accomplis pendant les négociations qui se sont tenues à la Conférence sur une interdiction complète des armes chimiques. Les consultations officielles, qui commenceront en novembre, et la session que le Comité tiendra durant le mois de janvier 1988 permettront de poursuivre activement les travaux concernant la Convention, avant que la Conférence ne reprenne sa tâche au cours de la session de l'an prochain. Les appendices I et II du rapport du Comité, qui viennent après le paragraphe 79, reflètent l'état

M. Morel (France)

actuel des négociations relatives au projet de convention, ainsi que d'autres résultats des travaux du Comité spécial.

Dans le rapport du Comité spécial établi par la Conférence sur le point 5 de l'ordre du jour, il a été reconnu, dans le paragraphe 82.52, que, d'une manière générale, il était important et urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace, et les Etats membres de la Conférence se sont déclarés prêts à contribuer à la réalisation de cet objectif commun. Il a été recommandé que la Conférence rétablisse le Comité spécial au début de la session de 1988 et lui confie un mandat adéquat en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les travaux du Comité depuis son établissement en 1985.

S'agissant du point 6 de l'ordre du jour, relatif aux garanties négatives de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, le Comité spécial a recommandé à la Conférence, dans le paragraphe 85.19 du rapport, de continuer à explorer les moyens de surmonter les difficultés rencontrées dans ses travaux au cours des négociations menées sur cette question. Il a donc été convenu que le Comité spécial devrait être rétabli au début de la session de 1988.

Le rapport du Comité spécial sur les armes radiologiques note, dans le paragraphe 88.11, que les travaux réalisés en 1987 ont permis d'éclaircir et de mieux comprendre les différentes démarches qui continuent d'exister sur les importants sujets soumis à l'examen. Le Comité spécial a donc recommandé que la Conférence rétablisse ce comité sur les armes radiologiques au début de sa session de 1988 et qu'il s'inspire des annexes de son rapport pour ses travaux ultérieurs.

Enfin, la Conférence a adopté le rapport du Comité spécial sur le programme global de désarmement, qui a été présenté par la Conférence à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En adoptant ce rapport, la Conférence a fait sienne la recommandation qui y figure, selon laquelle le Comité spécial devrait être rétabli au début de sa session de 1988 en vue de résoudre les questions en suspens et de conclure les négociations sur le programme à temps pour que ce dernier soit présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Comme Président de la Conférence, je voudrais ajouter que les conditions politiques généralement favorables dans lesquelles se sont déroulés les travaux de la Conférence durant sa session de 1987 ont permis de vrais progrès et ont créé un climat positif pour l'examen de plusieurs questions de fond, en particulier sur la

M. Morel (France)

question de l'interdiction des armes chimiques. Néanmoins, le sentiment prévaut au sein de la Conférence qu'il faut redoubler d'efforts pour progresser sur certaines questions de fond qui sont depuis longtemps sur la table de négociation. Il reste que l'examen approfondi de ces questions non résolues a été utile : la clarté des échanges de vues, la meilleure compréhension des positions des uns et des autres, l'exploration méthodique des différentes possibilités, sont en effet des éléments indispensables au bon fonctionnement de l'organe unique de négociations multilatérales qu'est la Conférence du désarmement.

Je voudrais à cet égard souligner plus spécialement les progrès accomplis cette année en vue de clarifier le problème de la vérification en général. Durant la session de 1987, les délégations ont souligné à de nombreuses reprises la nécessité de systèmes de vérification internationaux efficaces en vue d'accroître la confiance et d'assurer le respect des accords de désarmement. Ce rapprochement des idées en matière de vérification a une importance centrale pour les efforts futurs dans ce domaine, non seulement dans le cadre de la Conférence mais aussi pour d'autres négociations qui se déroulent actuellement.

Je voudrais enfin exprimer ma gratitude à l'égard des membres de la Conférence du désarmement, des présidents des comités spéciaux et de son secrétariat pour leur appui et leur coopération dans la tâche toujours difficile qu'est la préparation du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale.

Le rapport annuel de la Conférence du désarmement que je viens de présenter rassemble, je puis en témoigner, les résultats d'un travail politique considérable, même s'il n'est pas toujours couronné de succès. J'espère qu'il apportera à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies des éléments utiles pour ses propres débats et décisions sur les divers projets de résolution. Ceux-ci influenceront à leur tour sur le déroulement des travaux de la Conférence. Tel est en effet le dialogue, l'échange qui rythme les travaux de la communauté internationale en matière de désarmement : venant de Genève, nous apportons ici le produit d'un long effort, et nous en attendons un nouvel élan.

Le PRESIDENT : Avant de donner la parole au prochain orateur, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux membres du programme de bourses pour le désarmement qui assistent actuellement aux travaux de la Première Commission - je leur souhaite également le meilleur succès possible dans la poursuite de leur programme au sein de ce programme de bourses pour le désarmement.

M. JAROSZEK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : C'est avec grand plaisir, Monsieur, que j'associe la délégation de la République populaire de Pologne aux félicitations et aux voeux de succès qui vous ont été exprimés à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, poste qui est, selon ma propre expérience, aussi prestigieux qu'astreignant. La délégation polonaise est certaine que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès car, entre autres, vous apportez toute l'autorité morale et la crédibilité du Mouvement des non-alignés, qui est dévoué à la cause du désarmement et de la coopération pacifique des Etats que la Pologne et d'autres Etats signataires du Traité de Varsovie partagent. Je tiens à vous assurer de toute la bonne volonté de la coopération de ma délégation.

Je tiens également à adresser toutes mes félicitations et mes voeux aux autres membres du Bureau.

Il faut que la communauté internationale coopère de manière constructive pour la survie de l'humanité. C'est le moins qu'elle puisse faire face aux difficultés de l'ère nucléaire et spatiale.

Aujourd'hui plus que jamais, la paix représente la valeur suprême. Si l'on veut qu'elle soit défendue et protégée comme il se doit, les nations doivent coopérer pour éliminer les armes nucléaires de la planète.

C'est pour cette raison que la Pologne s'est félicitée de l'accord provisoire soviéto-américain en vue de parvenir à un traité sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. Le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, Wojciech Jaruzelski, l'a clairement précisé le 20 septembre 1987, lorsqu'il a déclaré :

"Les accords auxquels on est parvenu sont un progrès décisif dans les efforts déployés depuis plusieurs années en vue de consolider la paix et la sécurité des nations. Un accord de désarmement historique, qui équivaut à l'élimination complète de deux sortes d'armes nucléaires très dangereuses, est maintenant à notre portée. L'accord provisoire de Washington est la meilleure preuve que ce n'est que par des négociations honnêtes et difficiles que les nations pourront assurer leur sécurité sur de nouvelles bases rationnelles."

M. Jaroszek (Pologne)

Il faut tenir compte des possibilités que ces accords nous offrent ainsi que du climat positif international qu'ils ont déjà créé. En fait, tous les membres de la communauté des nations doivent adopter d'autres mesures décisives pour encourager le progrès dans tous les domaines du désarmement, tant nucléaire que classique, pour freiner la course aux armements et pour prévenir son extension dans l'espace extra-atmosphérique, avec toutes les conséquences graves que cela aura. Ce sont précisément ces conséquences que la délégation polonaise voulait clairement exposer lorsqu'en 1985 Wojciech Jaruzelski est venu à la quarantième session de l'Assemblée générale et a proposé qu'une étude soit menée par des experts éminents de différentes nationalités, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, sur les diverses incidences de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons pouvoir étudier le rapport lorsqu'il sera terminé et distribué.

Les dirigeants des sept Etats signataires du Pacte de Varsovie, on s'en souvient, on parlé des questions fondamentales de la guerre et de la paix sans aucune équivoque lors de la session du Comité politique consultatif à Berlin en décembre dernier. Je vais citer un passage du communiqué final de la session, qui a été distribué comme document de l'Assemblée générale, sous la cote A/42/313 :

"Une guerre nucléaire ne connaîtrait pas de vainqueurs. Aussi les Etats signataires du Pacte de Varsovie réaffirment-ils leur conviction que la tâche la plus importante consiste à empêcher une guerre, à la bannir une fois pour toutes de la vie de l'humanité, à sauvegarder la paix dans le monde. Il importe de mettre un terme à la course aux armements et de passer à des mesures concrètes de désarmement, notamment sur le plan nucléaire, qui visent le désarmement complet et général." (A/42/313, p. 5)

Le communiqué réaffirme également que la doctrine militaire du Pacte de Varsovie a un caractère défensif et

"... qu'elle part de la nécessité de maintenir l'équilibre des forces militaires au niveau le plus bas possible et de l'utilité de réduire les potentiels militaires à un niveau suffisant, nécessaire pour la défense."

(Ibid., p. 5)

Ce concept a été examiné en détail dans un document spécial de la session de Berlin intitulé "La doctrine militaire des Etats signataires du Pacte de Varsovie".

M. Jaroszek (Pol)

En tant que Secrétaire général du Comité politique consultatif des Etats signataires du Pacte de Varsovie pour la période actuelle, je tiens à rappeler qu'il avait été proposé aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) d'organiser des consultations d'experts à un niveau é y compris avec des spécialistes militaires, à Varsovie ou à Bruxelles, en vue comparer les doctrines militaires des deux alliances et de s'assurer qu'elles fondent sur des principes de défense.

Nous retrouvons la même idée au point 3 du Plan du Président Jaruzelski q indique qu'afin que les doctrines soient reconnues comme ayant un caractère exclusivement défensif

"... Il serait utile d'étudier en commun et de comparer les doctrines les conceptions militaires, d'analyser leur caractère et les tendances de développement." (A/42/413, annexe)

La communauté internationale sait, bien sûr, que ce ne sont pas là de sim paroles, mais que pour les appuyer, il y a sur la table des négociations une l d'initiatives spécifiques et de grande portée ainsi que des propositions d'importance fondamentale pour le désarmement.

Les propositions soviétiques, qui ont été formulées dans le cadre du prog historique présenté par Mikhaïl Gorbatchev pour éliminer de la surface de la planète les armes nucléaires et chimiques d'ici l'an 2000, ont été accueillies favorablement dans le monde entier. En fait, elles ont été vivement appuyées, pas uniquement par les pays socialistes et non alignés. Elles concernent tout gamme des armes nucléaires, les missiles soviétiques et américains en Europe, portée intermédiaire ainsi que de plus courte portée, les missiles de plus cou portée stationnés partout ailleurs, les armes nucléaires tactiques en Europe e enfin les armes stratégiques. Il ne faut pas oublier l'option "double zéro gl en vue de l'élimination complète de deux sortes d'armes nucléaires de l'arsena deux puissances. Ces mesures, si elles étaient acceptées, constitueraient un tournant important dans les efforts en vue d'éviter la tragédie nucléaire et d libérer l'humanité de sa dépendance nucléaire.

La Pologne a depuis toujours cherché à contribuer de manière positive au désarmement et à la sécurité internationale dans le monde, en étroite collabor avec ses alliés ainsi qu'avec les pays neutres non alignés et les pays occiden notamment en Europe, qui adoptent une attitude directe, pratique et réaliste

M. Jaroszek (Pologne)

vis-à-vis des efforts déployés au niveau international dans ce domaine. En fait, nous sommes fermement convaincus que dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, la sécurité des Etats, qu'ils soient en Europe ou ailleurs, doit être considérée dans un sens plus large, tant au niveau régional que mondial.

Cette simple évaluation a joué un rôle important lorsque, le 2 octobre 1957, il y a 30 ans, Adam Rapacki, alors Ministre des affaires étrangères polonais, a présenté à l'Assemblée générale son plan pour la création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale. Alors que l'Ouest, malheureusement, n'était pas prêt à examiner les applications d'ordre pratique de ce plan, sa philosophie sous-jacente a été bien reçue dans le monde entier, comme cela a été confirmé par le Traité de Tlatelolco ou par l'idée de dénucléarisation de l'Afrique. Pour la Pologne, cette philosophie est toujours valable et appropriée. Sa justesse a été prouvée par l'accueil enthousiaste qu'a reçu le concept de dénucléarisation dans de nombreuses régions du monde. Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour féliciter les pays du Forum du Pacifique sud qui, grâce à leurs efforts soutenus, sont parvenus à conclure le Traité de Rarotonga faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée.

M. Jaroszek (Pologne)

Le Plan de diminution des armements et de renforcement de la confiance en Europe centrale que Wojciech Jaruzelski, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, a présenté le 8 mai dernier, s'inscrit dans cette tradition de préoccupation et d'attachement à l'égard de la sécurité dans une partie de l'Europe, où l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et les groupes politico-militaires du Traité de Varsovie sont en contact armé direct. Un mémorandum du Gouvernement polonais décrivant dans le détail ce plan a été dûment transmis à tous les Etats intéressés. Le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, Marian Orzechowski en a longuement parlé au cours du débat général, aussi je me contenterai de n'en traiter brièvement que les points marquants qui revêtent un intérêt du point de vue mondial.

Ce plan a été conçu comme une réponse à la coresponsabilité fondamentale et inaliénable de tous les Etats, grands, petits et moyens, à l'égard de l'état du monde. Il vise à promouvoir la sécurité grâce à une coopération directe des Etats intéressés, de ceux qui sont englobés dans la portée territoriale du plan, à savoir : la Belgique, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Pologne.

La Pologne a conclu que la qualité des relations politiques, économiques et culturelles en Europe, qui se sont développées à la suite de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et le processus qui a été mis en oeuvre ne justifient pas le niveau élevé des préparatifs militaires qui ont lieu à l'heure actuelle. Il devrait donc être possible pour les Etats du continent européen, notamment dans sa partie centrale, de s'assurer une sécurité non diminuée et égale, à un niveau de potentiel militaire nettement plus bas.

Le plan prévoit de parvenir à cet objectif en Europe centrale en procédant à un retrait progressif et/ou à une réduction d'un type et d'une quantité précis et mutuellement acceptés d'armes nucléaires et classiques. Outre qu'elle stipule la réduction des armements, cette initiative prévoit également des mesures appropriées, propres à rétablir la confiance et la sécurité, ainsi qu'un mécanisme de contrôle strict de leur application.

Il convient aussi de noter que le plan polonais envisage la possibilité de négocier et d'élaborer des mesures de désarmement parallèles et progressives dans

M. Jaroszek (Pologne)

l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. A cet égard, nous nous félicitons de la récente proposition soviétique - que nous appuyons - de réduire le niveau des activités militaires dans la partie nord de l'Europe et dans les zones adjacentes.

Je voudrais maintenant en venir à la disposition figurant dans le plan d'actions conjointes, qui vise à faire évoluer les doctrines militaires respectives d'une manière telle qu'elles pourraient être réciproquement évaluées comme étant de nature strictement défensive. Il faudrait qu'elles reposent sur le principe d'un potentiel militaire indispensable à une défense efficace seulement. En conséquence, tout ce qui dépasserait ce minimum devrait être éliminé par le biais de la coopération et de la négociation. Les mesures concertées devraient respecter les principes d'égalité de droit et de sécurité de toutes les parties, d'équilibre et de réciprocité. L'initiative polonaise fait maintenant l'objet de consultations bilatérales intenses entre les Etats concernés.

Le plan polonais, que l'on connaît déjà maintenant sous le nom de Plan Jaruzelski, représente une base tout à fait opportune et pratique sur laquelle pourrait reposer un système global de paix et de sécurité internationales que la Pologne et d'autres Etats de la communauté socialiste ont présenté conjointement à l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session. Nous envisageons de poursuivre cette initiative à la présente session. Pour ce faire, nous allons coopérer étroitement avec les Etats non alignés et occidentaux qui souscrivent à l'objectif final du système : un monde exempt d'armes nucléaires, l'engagement de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et une coopération globale de toutes les parties, au niveau international, fondée sur les principes de droits égaux et de bénéfices mutuels. Nous sommes prêts à collaborer avec tous les Etats à cette fin. En traitant aussi bien des aspects militaires et politiques que des aspects économiques et humanitaires, en voulant encourager et promouvoir la coopération dans ces domaines et aussi dans le domaine écologique, le système proposé tend, par le biais d'un dialogue fructueux entre tous les Etats quelle que soit leur taille ou leur statut - militaire ou économique -, à créer des garanties matérielles, politiques, juridiques, morales et psychologiques de paix et de sécurité pour tous.

Tout comme les garanties morales et psychologiques de paix, la perception de la sécurité est profondément enracinée dans l'esprit de l'homme. Il y a presque

M. Jaroszek (Pologne)

10 ans, en 1978, l'Assemblée générale adoptait, sur une initiative de la Pologne, la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. J'espère que le troisième réexamen périodique actuel de l'application de la déclaration se concentrera sur le rôle significatif qu'a joué ce document, notamment dans le contexte de la commémoration de l'Année internationale de la paix, en encourageant des attitudes positives dans les relations internationales. Je voudrais à ce propos dire combien nous nous félicitons de l'attention portée par le Secrétaire général à la préparation de ses différents rapports sur le sujet.

Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, la Déclaration permettra aux sociétés d'adopter des attitudes positives et que son influence sur la vie internationale sera renforcée. Aussi estimons-nous souhaitable d'envisager de rehausser le statut international de la Déclaration.

La Pologne a participé activement à toutes les instances de négociations sur le désarmement multilatéral : les négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe, la CSCE, à Stockholm, depuis un quart de siècle maintenant, la Conférence de Genève sur le désarmement. Nous attachons une très grande importance à toutes ces conférences, ne serait-ce qu'en raison du fait que leur effet rétroactif positif stimule le dialogue bilatéral important et crucial sur le désarmement nucléaire.

La Pologne s'est toujours souciée de hâter les travaux visant l'élimination des armes chimiques. Aussi, avions-nous espéré que, étant donné la souplesse et l'esprit d'accommodement dont a fait preuve l'Union des Républiques socialistes soviétiques, un projet d'accord aurait été prêt pour la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Mon pays, qui n'a jamais possédé d'armes chimiques et qui n'a nullement l'intention d'en acquérir, espère que l'Assemblée générale fera entendre raison à ceux qui foulent aux pieds l'interdiction des armes chimiques, afin de permettre à la Conférence du désarmement de Genève d'achever ses travaux. Cet accord est d'une extrême urgence.

M. Jaroszek (Pologne)

Quant aux questions mentionnées dans le rapport de la Conférence sur le désarmement de 1987, qui vient d'être présenté par le Président de la Conférence, je constate avec inquiétude qu'on n'a enregistré aucun progrès à Genève sur la question très importante de la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ou de l'interdiction des essais nucléaires. Nous voulons espérer que le document contenant la disposition de base d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, que la Pologne a parrainé avec six autres Etats socialistes parties au Pacte de Varsovie, permettra un travail productif en 1988.

Je voudrais, à cet égard, redire ici avec insistance tout l'appui que la Pologne a déjà exprimé à Genève aux propositions constructives et novatrices présentées par l'Union soviétique à la Conférence du désarmement le 6 août. Nous nous félicitons plus précisément de la proposition, dans le contexte d'un système de vérification dans la Convention concernant les armes chimiques, d'adopter le principe d'une inspection obligatoire.

Nous sommes extrêmement satisfaits de l'accord Chevardnadze-Shultz, intervenu à Washington, pour que commencent avant le 1er décembre 1987, des négociations de vaste portée, étape par étape, sur la limitation du rendement et de la fréquence des essais d'armes nucléaires en vue de leur cessation complète.

Nous sommes certains que l'accord conclu et les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires qui viennent d'être annoncés donneront un grand élan à l'élaboration des projets d'accords appropriés à la Conférence du désarmement à Genève.

Je voudrais souligner enfin que la confiance de la Pologne dans les travaux de la Conférence du désarmement ne s'est jamais démentie. Nous accordons donc tout notre appui aux propositions faites à Genève afin de renforcer tant le statut que la capacité de négociations de la Conférence sur le désarmement. La Pologne, de concert avec ses alliés, n'épargnera aucun effort pour contribuer substantiellement aux travaux de cette instance et aux travaux de toutes les instances de désarmement auxquelles nous participons.

Ma délégation reprendra la parole à une date ultérieure lorsque l'on traitera spécifiquement des problèmes inscrits à l'ordre du jour de la Commission du désarmement.

M. ROCHE (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation canadienne voudrait vous féliciter de votre élection à la tête de cette importante Commission. Nous sommes conscients de la remarquable expérience que vous apportez à ces fonctions, de même que du rôle vital que joue l'Afrique dans nos débats. Vous pouvez être assuré de tout notre soutien.

Nous félicitons également le Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M. Akashi, et les membres du Secrétariat peuvent compter sur l'entière coopération du Canada pour servir la cause internationale du désarmement.

De même, nous voudrions féliciter la délégation du Costa Rica, à l'occasion de l'attribution du Prix Nobel de la Paix au Président Arias, pour son plan de paix pour l'Amérique Centrale. C'est là, assurément, un exemple pour nous tous.

La session de la première Commission s'ouvre cette année sous d'heureux augures. Le monde s'apprête à assister à la conclusion d'un accord historique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui éliminerait une catégorie entière d'armes nucléaires et constituerait le premier accord de réduction véritable du nombre d'armes nucléaires dans le monde.

La signature d'un accord sur les forces nucléaires de moyenne portée à l'occasion d'un sommet des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique marquera un progrès notable dans le nouvel esprit d'ouverture des deux superpuissances et dans leur volonté de parvenir à des accords équilibrés et vérifiables de contrôle des armements. Cet accord, certes, aura pour effet d'éliminer seulement 3 % des arsenaux nucléaires du monde. Son importance est néanmoins considérable en ce qu'il contribuera à l'assainissement des relations Est-Ouest. Il incombe à tous les gouvernements et à tous les peuples du monde de prêter leurs concours à ce processus afin d'établir un climat de compréhension et de confiance.

D'autres facteurs militent en faveur de l'instauration d'un climat d'optimisme au sein de notre commission. Depuis le début de l'année, nous avons observé : des progrès dans les négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction des armes chimiques; des travaux préparatoires à la mise en place d'une nouvelle instance de négociation d'une réduction des forces conventionnelles en Europe; l'application fructueuse de l'accord de Stockholm propre à accroître la confiance; des progrès dans la démarche en vue de la réduction des risques, engagée par les

M. Roche (Canada)

Etats-Unis et l'Union soviétique; une initiative de la part des superpuissances en vue de négocier un accord sur les essais nucléaires, l'objectif ultime étant leur cessation complète; un consensus international sur le document final de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui élargit la définition de la "sécurité"; une augmentation spectaculaire des échanges et des visites entre l'Est et l'Ouest.

Bien qu'il reste des problèmes importants à résoudre et de grands défis à relever, les relations internationales se caractérisent par un nouvel esprit d'optimisme prudent. Cet esprit est particulièrement notable ici même, aux Nations Unies, où le sentiment de découragement devant la crise financière de l'Organisation a fait place à une amélioration des perceptions reposant sur un mélange d'idéal et de pragmatisme. De l'avis du Canada, il se présente de nouvelles possibilités d'appliquer une réflexion créatrice à la solution des conflits et du problème du dénuement qui continuent d'affliger une grande partie du monde.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a fourni un exemple de cette réflexion créatrice. En fait, elle a marqué un tournant historique parce que, pour la première fois, les 150 nations participantes ont, par consensus, abordé le concept de "sécurité" au sens large, en soulignant qu'elle comprend

"non seulement une dimension militaire, mais également des aspects politiques, économiques, sociaux, humanitaires, écologiques" (A/CONF.130/21, par. 14) et concernant les droits de l'homme. Une action constructive face à chacun de ces volets de la sécurité crée des conditions propices au désarmement, d'une part, et établit un climat propre à assurer le succès du processus de développement. Il s'agit là d'un programme ambitieux, qui confirme la donnée fondamentale de notre époque, à savoir que la recherche de la paix est un processus multiforme qui comprend tout autant le développement économique et social que les mesures de contrôle des armements, la protection des droits de l'homme aussi bien que la cessation de la discrimination raciale.

Si nous agissons afin que la dynamique engagée se poursuive, il sera possible d'entrevoir plus nettement les premiers rayons de l'aube après une longue nuit d'impasse.

M. Roche (Canada)

L'atmosphère des relations Est-Ouest influe inévitablement sur le rythme des progrès dans d'autres instances qui s'occupent du contrôle des armements. Le processus positif qui s'est enclenché a déjà eu d'importantes retombées à l'échelon multilatéral. C'est ainsi, par exemple, que des faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité conventionnelle en Europe nourrissent l'espoir d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité à des niveaux inférieurs d'armements en Europe. Les discussions engagées par l'Occident plus tôt cette année sur la stabilité conventionnelle donnent à penser que nous assisterons prochainement à l'ouverture de négociations dans ce domaine de plus en plus important. Entre-temps, les dispositions du Document de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe, qui est entré en vigueur le 1er janvier dernier, ont facilité l'observation d'exercices militaires de grande envergure en Europe et ont permis, fait sans précédent, deux examens sur place.

M. Roche (Canada)

A un moment où nous attendons tous avec impatience des informations indiquant que les négociations de Genève progressent, nous ne devons pas perdre de vue les contributions importantes qui peuvent être faites sur le plan national à la promotion de la paix et du désarmement.

Quelle contribution concrète un pays comme le Canada peut-il apporter au contrôle des armements et au désarmement? D'abord, nous demandons instamment le respect des traités en vigueur. S'écarter du respect intégral des obligations d'un traité, c'est menacer le fondement même de la crédibilité et de la viabilité du processus de contrôle des armements. Le Canada attache une importance particulière au maintien et au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Il est également qu'il faut s'en tenir à l'interprétation traditionnelle, dite restrictive, du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques. Deuxièmement, une autre façon d'apporter une contribution consiste à élargir le soutien de mesures propres à accroître la confiance, telles que l'ouverture, la transparence et la vérification. Ce sont là en effet les bases de futurs accords sur le contrôle des armements et du désarmement. Troisièmement, le soutien multilatéral étaye les négociations sur le désarmement aux échelons bilatéral ou régional. La conclusion d'accords significatifs sur le désarmement suppose un processus progressif de négociation visant à accroître la confiance.

Le Canada reste fermement résolu à jouer un rôle actif dans la recherche de la paix et du désarmement. Comme le savent les membres de la Commission, nous avons consacré des ressources importantes à l'étude de la vérification des accords sur le contrôle des armements. Nous avons la conviction que nos travaux dans ce domaine constituent une contribution concrète et réaliste au processus de contrôle des armements et du désarmement. C'est d'abord et avant tout par des mécanismes adéquats et efficaces de vérification que l'on peut s'assurer du respect des engagements souscrits en matière de contrôle des armements.

La vérification, pour être efficace, suppose nécessairement un partenariat similaire au processus même de contrôle des armements. Elle doit bénéficier du concours actif de toutes les parties à un accord qui aspirent mutuellement à obtenir l'assurance que les autres parties respectent toujours l'accord.

Un système de vérification efficace constitue un excellent moyen d'accroître la confiance. Dès lors, la vérification n'est ni un luxe ni une activité exceptionnelle, mais un processus fondamental et normal, découlant d'une préoccupation légitime quant au respect d'un engagement. Il faut qu'on en vienne accepter les activités de vérification comme un élément normal et nécessaire des relations entre les parties à des accords sur le contrôle des armements.

Le Canada a donc constaté avec plaisir que, dans son rapport adopté par consensus cette année, le Groupe de travail sur la vérification de la Commission désarmement des Nations Unies a convenu que

"la vérification était un élément d'une importance cruciale de la mise au point et de l'application d'accords de limitation des armements et du désarmement. De plus, l'accord sur la liste indicative de principes de vérification a fait progresser la compréhension, de la part de la communauté internationale, des moyens de procéder à la vérification. J'en donnerai un exemple. L'accord selon lequel une vérification adéquate et efficace nécessite le recours à différentes techniques, telles que des moyens techniques nationaux, des moyens techniques internationaux et des procédures internationales, y compris l'inspection sur place a des répercussions directes sur l'accord portant sur les forces nucléaires de moyenne portée et sur les négociations qui se poursuivent sur un traité d'interdiction des armes chimiques. Les dispositions relatives à la vérification ont bien évidemment, constitué un facteur essentiel de l'application fructueuse de l'Accord de Stockholm.

Le Canada salue cette évolution dans la façon d'aborder la question de la vérification, évolution que nous demandions instamment depuis un certain temps. Nous souhaitons vivement qu'elle s'étende de façon concrète aux autres questions sur le contrôle des armements qui figurent actuellement à l'ordre du jour international et nous présenterons à la prochaine session de la Commission du désarmement un projet de résolution proposant que les travaux sur la vérification se poursuivent.

Les armes nucléaires ne sont évidemment pas les seules armes de destruction massive. Les armes chimiques appartiennent également à cette catégorie. L'utilisation confirmée et répétée de ces armes dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq ne saurait être trop vivement déplorée. Le fait que les armes chimiques

M. Roche (Can

existent et sont utilisées met en relief l'importance que revêt la conclusion, les meilleurs délais, d'une interdiction complète de ces armes odieuses. Il convient de noter que des progrès réels ont été accomplis en ce sens pendant la session de 1987 de la Conférence du désarmement. Un tel traité devra être assés de l'ensemble le plus complexe de mesures de vérification qui aient jamais figurés dans un accord multilatéral sur le contrôle des armements. Il importe donc que les négociateurs fassent preuve de prudence et de diligence et aillent aussi vite que le permet un travail soigné. La délégation canadienne, en étroite collaboration avec la Pologne, soumettra un projet de résolution relatif aux négociations sur les armes chimiques qui, elle le souhaite, fera à nouveau l'objet d'un consensus.

Nous présenterons aussi, une fois de plus, un projet de résolution sur l'"Interdiction de la production de matière fissible à des fins d'armement", ce que nous considérons qu'il s'agit là d'un moyen efficace de prévenir l'expansion et la prolifération des arsenaux nucléaires.

La négociation et la conclusion d'un traité vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires - qui mettrait fin à toutes les explosions nucléaires de part de tous les pays, dans tous les milieux et pour toujours - reste un objectif fondamental du Canada dans le domaine du désarmement. Nous entendons à nouveau coparrainer un projet de résolution priant la Conférence du désarmement de constituer, en guise d'étape vers la négociation d'un traité, un comité spécial ayant pour mandat d'examiner les questions de la portée, du respect et de la vérification. Puisque les Etats-Unis et l'Union soviétique ont maintenant décidé de reprendre les négociations sur les essais nucléaires après une interruption de huit ans, les membres de la Conférence du désarmement devraient certainement être en mesure d'aller de l'avant à l'égard de cette question cruciale. Entre-temps nous continuerons de soutenir, en faisant appel aux compétences canadiennes, les efforts du Groupe d'experts scientifiques de la Commission du désarmement en vue de la mise en place d'un système mondial de surveillance sismique. Nous notons avec satisfaction que M. Peter Basham, du Canada, a été choisi pour assurer la coordination d'un test global à grande échelle dans le cadre de la mise au point d'un système international d'échange de données sismiques.

L'attention de la communauté internationale se porte de plus en plus sur la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Canada estime toujours que l'enjeu de la troisième session est énorme. Un échec ne porterait seulement un coup dévastateur à la poursuite, par les Nations Unies, d'un rôle significatif dans le domaine du désarmement; il pourrait également avoir des répercussions négatives sur des négociations en cours. En revanche, un succès aurait pour effet de restaurer la confiance envers le processus de contrôle des armements et du désarmement, outre qu'il rehausserait l'importance des efforts déployés par l'Organisation. Le Document de la première session extraordinaire adopté par consensus, ne devrait être ni modifié ni remis en question. Nous devrions nous en servir comme point de départ en tirant les enseignements des années qui se sont écoulées depuis 1978. L'objectif de la troisième session extraordinaire devrait être réalisable, l'atmosphère internationale devrait être favorable et les préparatifs devraient être approfondis.

Le Canada souscrit intégralement aux opinions exprimées par le Secrétaire général dans son rapport annuel. Selon lui, cette troisième session extraordinaire constitue une excellente occasion de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les Nations Unies. De plus, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, la vérification :

"est un domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution substantielle." (A/42/1, p. 10)

Le Canada attend de la troisième session extraordinaire qu'elle fasse progresser l'application concrète de la vérification dans les accords sur le désarmement

M. Roche (Canada)

Enfin, je souhaite traiter brièvement des méthodes de travail de notre commission. Je n'ai pas à répéter que le Canada est un partisan résolu d'une démarche multilatérale active et efficace en matière de contrôle des armements et du désarmement. L'Organisation est une instance unique qui fait fonction de tribune à l'échelle mondiale pour l'expression des préoccupations en matière de sécurité. Certes, les Nations Unies sont plus efficaces quand les grandes puissances elles-mêmes coopèrent entre elles, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a lieu d'améliorer les mécanismes dont nous disposons ici. L'an dernier, nous avons examiné 72 projets de résolution. C'est un chiffre excessif, particulièrement lorsque de nombreux textes sont concurrents et que 30 % seulement d'entre eux sont adoptés par consensus. Comment le citoyen moyen peut-il s'y retrouver? Comment l'opinion publique peut-elle comprendre nos travaux?

Nous estimons que si la Première Commission n'arrive à se discipliner et à resserrer son fonctionnement, elle risque de perdre sa crédibilité et de ne jouer qu'un rôle marginal en matière de contrôle des armements et de désarmement. La Commission adopte les deux tiers de ses décisions à la majorité simple, sans tenir compte des vues d'une minorité dont le soutien peut se révéler essentiel à la mise en oeuvre des résolutions. Voilà pourquoi nous attachons une telle importance à la recherche d'un consensus et à des consultations entre tous les groupes qui soient plus intenses et qui s'engagent plus tôt.

Fort heureusement, de plus en plus de pays souhaitent rationaliser le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et nombre de suggestions excellentes ont été faites à la faveur de l'étude menée à cet égard par la Commission du désarmement, sous la direction de la délégation du Cameroun. Les présidents qui se sont succédé à la tête de la Première Commission ont dû déployer des efforts particulièrement vigoureux en vue de rationaliser nos travaux, qui sont au coeur de l'action de l'Organisation dans le domaine du désarmement. Lors de la première séance de la Commission, cette année, M. Zachmann, le Président de l'année dernière, a fait rapport des progrès accomplis par un groupe officieux appelé "les amis du Président". Il semble qu'il se dégage effectivement une convergence de vues sur certaines améliorations à apporter, les principales étant : de commencer les travaux de fond de la Première Commission une semaine plus tôt, de façon à disposer de plus de temps pour les consultations et les négociations sur

M. Roche (Canada)

les projets de résolution, l'objectif étant d'accroître le pourcentage des textes adoptés par consensus; de combiner le débat général avec des interventions sur des points particuliers de l'ordre du jour, pour que la Commission puisse dès le départ consacrer davantage son attention à des points spécifiques; d'avancer la date limite pour le dépôt des projets de résolution, afin que la Commission ait davantage le temps de les examiner avant de les mettre aux voix; et de diminuer le nombre de résolutions en regroupant les propositions portant sur les mêmes questions dans un souci de consensus.

Le Canada appuie ces propositions concrètes et il vous encourage, Monsieur le Président, à travailler de concert avec le Secrétariat afin de concrétiser ces projets de réforme. Ma délégation est disposée à commencer à siéger ici même une semaine plus tôt l'an prochain.

J'évoquais tout à l'heure des motifs d'espoir au moment où nous dressons le bilan des progrès accomplis dans la recherche de la paix. Les membres de la Commission surtout sont bien placés pour savoir qu'il n'existe pas de solutions miracles en matière de désarmement. Toutefois, les stratégies à long terme et les négociations en cours ont enfin commencé à entamer les stocks d'armements. Il nous faut soutenir la dynamique de cette évolution. Le moment est venu d'améliorer nos propres méthodes de travail et, partant, la qualité de nos travaux. Voilà un défi qui devrait nous galvaniser à nouveau.

M. MERKULOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à ces postes importants. Je vous souhaite sincèrement de réussir dans la direction des travaux de la Première Commission, sur lesquels nous fondons tous un grand espoir.

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, le problème de la protection de la civilisation humaine contre un anéantissement inévitable par une guerre où il serait fait usage d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive revêt une urgence toute particulière.

Les effets défavorables d'une course aux armements débridée se font déjà sentir; ils détournent d'immenses ressources matérielles et intellectuelles de la solution des problèmes de développement économique et social, de l'élimination de la famine et de la pauvreté, de la lutte contre d'horribles maladies anciennes ou

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

nouvelles, et de la protection de l'environnement. Tout cela a été démontré de façon convaincante lors de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

La délégation de la RSS d'Ukraine partage l'inquiétude que suscite la situation actuelle dans le monde, exprimée pendant le débat général de la présente session de l'Assemblée générale. Notre peuple se demande avec inquiétude comment évoluera la situation internationale. La tension et la confrontation s'accroîtront-elles ou y aura-t-il plutôt renforcement de la paix, règlement des conflits et accroissement d'une coopération mutuellement avantageuse?

A ce propos, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur un article du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", distribué au cours de la présente session de l'Assemblée générale comme un document officiel des Nations Unies (A/42/574). On y énonce la manière dont l'Union soviétique aborde l'élaboration d'un système global de sécurité internationale. En même temps, cet article constitue une invitation au dialogue sur les problèmes qui préoccupent l'humanité tout entière.

La délégation ukrainienne estime que les Nations Unies sont l'organisation sous l'égide de laquelle un tel dialogue peut être fécond et devrait être couronné par l'élaboration de recommandations concrètes, afin d'organiser le monde selon une nouvelle philosophie politique. Nous sommes tout à fait disposés à rechercher avec les autres Etats les voies menant à une paix basée sur la conscience de la communauté et de l'interdépendance des destins des peuples plutôt que sur la puissance nucléaire, l'égoïsme et l'hostilité.

En construisant l'édifice de la sécurité, il convient de traiter tous les étages avec le même soin et la même attention. Nous sommes convaincus que l'élément clef est ici le problème de l'élimination de la base matérielle de la guerre. Etant donné la longue stagnation des négociations de désarmement, alors qu'on ressentait un besoin pressant d'aborder de manière audacieuse et originale une reprise du mouvement, l'Union soviétique, le 15 janvier 1986, a avancé un programme d'édification d'un monde dénucléarisé et d'élimination progressive de tous les types d'armes de destruction massive d'ici à la fin du siècle. Certains ont vu dans ce programme une sorte d'utopie, mais le temps a montré de façon

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

concluante toute la vitalité de l'initiative soviétique. Sur la base de ce programme, il est devenu possible d'effectuer une percée conceptuelle sur un ensemble de questions touchant le désarmement nucléaire lors du Sommet soviéto-américain de Reykjavik.

Aujourd'hui, nous notons avec satisfaction que les graines semées à Reykjavik commencent à germer de manière très prometteuse. L'Union soviétique et les Etats-Unis sont arrivés à un accord de principe tendant à éliminer deux catégories d'armes nucléaires, en l'occurrence les missiles de portée intermédiaire et de courte portée. Pour la première fois depuis qu'existent les armes nucléaires, il s'agit d'une réduction matérielle des arsenaux nucléaires. C'est une mesure concrète de désarmement qui porte un coup sérieux aux doctrines du recours limité aux armes nucléaires et à ce qu'on a appelé l'escalade contrôlée d'un conflit nucléaire. La conclusion d'un traité semblable permettrait à l'Europe, à l'Asie et au monde entier d'ajouter à leurs chroniques une page de sagesse et de hauteur de vues politiques.

L'intérêt que porte l'Ukraine à la consolidation des bases de la sécurité sur le continent européen se comprend fort bien. Notre peuple, comme beaucoup d'autres, a connu dans sa chair les terribles conséquences des guerres dévastatrices en Europe, surtout lors de la seconde guerre mondiale. Voilà pourquoi la RSS d'Ukraine appuie de tout coeur cette mesure importante destinée à renforcer la paix sur le continent et partout dans le monde.

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

L'accord réalisé sur les missiles à moyenne et à courte portée a une autre dimension encore. Il devrait permettre d'aboutir à une réduction de 50 % des armes offensives stratégiques dans le strict respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques. Cette approche est entièrement conforme aux objectifs énoncés dans les déclarations publiées conjointement par l'Union soviétique et les Etats-Unis en 1985, à savoir prévenir une course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui a lieu sur terre, limiter et réduire les armements nucléaires et raffermir la stabilité stratégique. L'importance de la mise en oeuvre du principe formulé à l'époque - une réduction de 50 % des armements nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis -, comme nous avons pu nous en rendre compte nous-mêmes, dépasse de beaucoup le cadre des relations bilatérales soviéto-américaines. La communauté internationale a tout lieu de compter sur des accords spécifiques de cet ordre dès le premier semestre de l'an prochain. Comme cela a été annoncé officiellement, l'Union soviétique est toute prête à prendre les mesures les plus énergiques dans ce sens.

Nous sommes profondément convaincus que la cessation des essais nucléaires constitue un domaine très important des efforts multilatéraux des Etats. C'est une question dont le règlement n'a déjà que trop attendu.

A la Conférence du désarmement de Genève, les pays socialistes ont présenté un document commun intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". La délégation de la RSS d'Ukraine estime que le document en question constitue une base solide à des négociations de fond. C'est la synthèse de l'expérience acquise à la suite de nombreuses années consacrées à l'examen de la question tant au sein des Nations Unies que dans d'autres instances, compte tenu des idées novatrices avancées par de nombreux Etats, y compris les idées proposées dans les déclarations bien connues des dirigeants de six pays des quatre continents.

Le projet de traité qui a été proposé est un document qualitativement nouveau, dans l'esprit de la nouvelle philosophie politique. On le voit surtout par la manière dont est envisagée la question du contrôle et de la vérification. La délégation de la RSS d'Ukraine partage l'avis selon lequel une vérification efficace est une condition indispensable à la mise en oeuvre efficace de réelles mesures de désarmement. Cela étant, le nouveau document prévoit de larges mesures de vérification. Il s'agit en particulier de révéler l'emplacement des sites

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

d'essais, du recours à des inspecteurs internationaux pour vérifier qu'il n'est pas procédé à des essais d'armes nucléaires et de la création à cette fin d'un corps d'inspecteurs internationaux. La réalité et la possibilité de ces formes de vérification ont été prouvées à l'évidence lors de l'expérience menée en commun par des spécialistes soviétiques et américains à Semipalatinsk.

Toutes les déclarations faites ces temps-ci selon lesquelles il serait impossible de vérifier efficacement qu'on ne procède pas à des explosions nucléaires sont totalement dépourvues de fondement.

Des progrès considérables ont été faits ces dernières années dans les moyens sismiques de vérification au niveau national. Ainsi, la plupart des experts qui ont participé avec d'autres scientifiques en juillet dernier au forum de Moscou consacré à la cessation des essais nucléaires sont parvenus à la conclusion que les explosions nucléaires d'une puissance de 20 à 30 tonnes pouvaient être enregistrées de manière fiable à des distances allant jusqu'à 2 ou 3 000 kilomètres. Une explosion d'un kilotonne est ainsi enregistrée à une distance de 10 000 kilomètres. Cela a notamment été confirmé par l'enregistrement sismique - présenté aux participants à ce forum - d'une explosion nucléaire qui a eu lieu au Nevada, enregistrement qui a été effectué sur le territoire de l'Union soviétique.

Le niveau actuel des réalisations techniques, les nombreuses années d'expérience dans la négociation et la discussion du problème des essais d'armes nucléaires et le moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires institué il y a 18 mois par l'Union soviétique montrent que la conclusion d'un traité est tout à fait faisable. A ce propos, la délégation de la RSS d'Ukraine se félicite de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour que commencent, avant le 1er décembre de cette année, des négociations de vaste portée sur la limitation des essais nucléaires en vue de leur cessation complète.

L'édification d'un monde sûr exige les efforts conjugués de tous les Etats; elle exige également qu'un nouvel élan soit imprimé non seulement aux mécanismes bilatéraux mais aussi aux mécanismes multilatéraux, de manière à élaborer des mesures de désarmement et à être en mesure de les appliquer. Les Nations Unies et leurs organes ont à cet égard un rôle important à jouer.

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

A notre avis, les Nations Unies sont le forum international le plus démocratique pour la recherche de solutions aux problèmes du désarmement, y compris du désarmement nucléaire, et promouvoir la notion d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus qu'il est temps que le Conseil de sécurité participe plus activement à ce processus, conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie la proposition tendant à procéder à un échange multilatéral de vues entre toutes les puissances nucléaires dans le cadre du Conseil de sécurité, afin de trouver un terrain d'entente quant à la méthode à adopter dans la recherche des moyens d'éliminer les armes nucléaires. Le Conseil de sécurité est appelé à jouer un rôle important dans l'élaboration de mesures concrètes permettant de libérer le monde des armes nucléaires et d'instituer des garanties universelles, assurant que ces armes ne feront jamais leur réapparition.

La Conférence du désarmement de Genève devrait apporter sa propre contribution au désarmement nucléaire et à l'internationalisation des efforts destinés à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et de violence. Par le passé, cet organe a donné la preuve de son efficacité en élaborant un certain nombre d'accords internationaux importants. Il lui faut maintenant redoubler d'efforts. La délégation de la RSS d'Ukraine demande à la Conférence d'appliquer les nombreuses résolutions des Nations Unies et d'aborder enfin les négociations nécessaires pour arriver à un accord sur les moyens pratiques de prévenir une guerre nucléaire.

Ce qu'il faut avant tout, c'est que les Etats nucléaires renoncent à l'utilisation des armes nucléaires et concluent une convention internationale à cet effet; il faut en outre que ces Etats "gèlent" tous leurs arsenaux d'armes nucléaires.

La délégation de la RSS d'Ukraine est convaincue qu'une décision de la part des puissances nucléaires de ne pas se faire la guerre ni d'entrer en guerre contre d'autres Etats, que ce soit avec des armes nucléaires ou classiques, contribuerait beaucoup à l'institution de garanties politiques et juridiques de sécurité et à l'instauration de la confiance. L'Union soviétique et la République populaire de Chine se sont engagées unilatéralement à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires. La communauté mondiale compte que les autres puissances nucléaires suivront cet exemple.

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

L'instauration de la confiance entre les Etats serait également favorisée par l'adoption, par toutes les puissances nucléaires et les alliances militaires, de doctrines militaires de défense, comme le préconisent les membres du Pacte de Varsovie.

Nous appuyons la juste demande de création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. En particulier, si l'idée de la création d'un corridor dénucléarisé au centre de l'Europe et de zones dénucléarisées dans le nord du continent européen, les Balkans, la péninsule Coréenne et en Asie du Sud-Est se concrétisait, cela contribuerait de façon importante au renforcement de la sécurité globale.

Ce qu'il faut à présent, ce sont de nouveaux efforts concertés propres à renforcer par tous les moyens possibles le régime de non-prolifération des armes nucléaires, compte tenu surtout des ambitions nucléaires grandissantes d'Israël, de l'Afrique du Sud et de certains autres pays. L'un des grands problèmes des relations internationales aujourd'hui, c'est la recherche d'une interaction multilatérale étroite dans le domaine du développement sûr de l'énergie nucléaire. De nouvelles mesures devront être prises pour renforcer le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique en la matière.

Tout en donnant la priorité à l'ensemble des problèmes nucléaires et spatiaux, nous ne minimisons en rien l'importance des autres questions dont la solution détermine la paix et la sécurité sur notre planète. Dans les circonstances actuelles, il importe de travailler à des réductions sensibles des forces armées et des armements classiques, dont les nouvelles générations se rapprochent maintenant - du point de vue de leurs effets destructeurs - des armes d'anéantissement massif. Cela s'applique essentiellement au continent européen ou, par deux fois, la guerre mondiale a éclaté. Dans certains milieux, on se contente de se lamenter sur le problème des armements classiques alors que les pays socialistes, eux, se sont plusieurs fois déclarés disposés à régler ce problème à la table de négociation.

L'initiative prise à Budapest par les Etats membres du Pacte de Varsovie a permis d'ouvrir réellement la voie à des réductions sensibles des forces armées et des armements classiques en Europe. On sait que le but de cette initiative est de parvenir à un accord sur une réduction importante des forces armées et des

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

armements nucléaires, tactiques et classiques, de l'Atlantique à l'Oural. Malheureusement, les pays de l'OTAN n'ont jusqu'ici pas répondu de façon satisfaisante à cette proposition.

La communauté internationale attend avec impatience la prompte conclusion des négociations sur l'élaboration d'une convention internationale d'interdiction des armes chimiques. Cela fait des années que, aux sessions de l'Assemblée générale, les représentants de certains Etats occidentaux s'efforcent de convaincre l'opinion publique mondiale de la prétendue supériorité de l'URSS dans le domaine des armes chimiques. Que ces allégations retombent sur la conscience de leurs auteurs! Aujourd'hui, un fait est absolument évident : le travail consacré à la convention est la pierre de touche qui permettra de jauger la sincérité de la volonté de régler ce problème une fois pour toutes.

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

A cet égard, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine regrette qu'en raison de la réticence de certains négociateurs, le Comité spécial sur les armes chimiques ait manqué l'occasion de tenir une session additionnelle afin de mettre au point la convention. Comme on le sait, l'Union soviétique s'est montrée disposée à parvenir au plus tôt à des résultats pratiques en invitant des experts de 45 pays à visiter les installations militaires de Shikhany. Ils ont pu, durant deux jours, observer les types d'armes chimiques soviétiques et les moyens de les détruire.

La Conférence est près de mettre au point le texte définitif de la convention. Nous devons déployer de plus grands efforts pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux questions non réglées, notamment au problème des armes chimiques binaires. Il incombe à l'Assemblée générale de contribuer activement à la réalisation d'un accord qui réponde aux intérêts essentiels de toute l'humanité.

De l'avis de la délégation de la RSS d'Ukraine, la mesure dans laquelle l'accord a été réalisé entre les Etats parties aux négociations et les autres pays intéressés permet à notre commission d'achever l'examen de la question des armes chimiques en adoptant une résolution unique sur la base du consensus. Cette décision constituerait une étape pratique importante vers la création d'une atmosphère favorable à la prompt application du mandat que l'Assemblée générale a confié à la Conférence du désarmement.

Dans l'histoire de l'humanité et dans l'échelle de ses valeurs, la confiance a toujours occupé l'une des premières places. A l'ère nucléaire, où la survie même de l'humanité est en jeu, la confiance et la compréhension doivent être les éléments essentiels d'une sécurité globale et doivent stimuler des mesures concrètes en matière de désarmement. Le lien organique entre la confiance et le désarmement exige non que l'on s'oppose l'un à l'autre, mais que l'on agisse selon le principe : plus la confiance règne, plus on désarme, et plus on désarme, plus la confiance règne.

Il incombe à tous les Etats de faire tout leur possible pour que les divergences idéologiques et politiques, l'inimitié et la méfiance reculent devant le destin commun du genre humain et cède la place aux valeurs communes à l'humanité. Les Nations Unies ont de larges possibilités de promouvoir activement

M. Merkulov (RSS d'Ukraine)

dans la pratique les principes démocratiques et humanitaires en matière de relations internationales. Nous sommes convaincus que le rôle des Nations Unies en tant que garant de la sécurité, ne cessera de croître.

La délégation de la RSS d'Ukraine est convaincue que l'Assemblée générale prendra, à cette session, des décisions qui imprimeront une nouvelle impulsion des actions audacieuses et urgentes destinées à préserver la vie sur la terre et à l'améliorer. Nous pensons que la session actuelle et la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement prévue pour 1990 pourraient poser les bases permettant d'assurer que les années 90 deviendront la décennie de l'édification d'un monde démocratique dénucléarisé et non violent.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de vous remercier de le privilège de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Je voudrais exprimer mes félicitations tout d'abord à vous, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence, puis aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que grâce à votre leadership, la Première Commission mènera ses travaux avec efficacité et succès et nous tenons à vous assurer de l'appui total des Douze.

Les travaux de la Première Commission, auxquels les Douze attachent une grande importance, ne peuvent être examinés isolément des événements internationaux en général. Il en a toujours été ainsi mais, cette année, nous nous réunissons dans un climat international qui devrait inspirer et influencer nos travaux d'une manière très positive. Il s'est passé beaucoup de choses dans les relations Est-Ouest ces derniers mois. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont actuellement engagés dans un dialogue intense - comme l'ont montré les résultats de la réunion tenue à Washington, en septembre, entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères soviétique. L'attention est portée sur les mesures de contrôle des armes et les mesures de désarmement, mais les discussions pourparlers couvrent également un certain nombre de questions importantes intéressant l'Est et l'Ouest, notamment les droits de l'homme et les conflits régionaux. Les Douze espèrent que la réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev permettra d'enregistrer un progrès constructif et d'aboutir à des résultats concrets pour ce qui est des relations entre les grandes puissances. De l'avis des Douze, il est important de prévoir un très large cadre

M. Bierring (Danemark)

pour ce dialogue, car nous savons d'expérience qu'il est difficile d'enregistrer des progrès durables et tangibles dans un domaine si la situation dans d'autres domaines n'évolue pas d'une manière satisfaisante. D'autre part, il est également évident que des résultats positifs enregistrés dans un domaine renforcent la confiance mutuelle et accroissent ainsi les possibilités de progrès dans d'autres domaines.

Les Douze ont suivi de près les événements récents survenus dans les relations Est-Ouest et ont pris acte d'un certain nombre de mesures encourageantes destinées à instaurer des relations plus stables et plus constructives. Le test vital, toutefois, est de savoir dans quelle mesure les déclarations et propositions faites au cours de ces négociations mèneront à des accords concrets. En matière de contrôle des armements, une confiance accrue et une plus grande ouverture sont les conditions fondamentales d'un progrès réel vers un contrôle des armements équilibré et vérifiable et vers des mesures de désarmement susceptibles de renforcer la sécurité au niveau le plus bas possible des forces.

Les 12 pays membres de la Communauté européenne, convaincus que la paix et la sécurité en Europe ne peuvent pas être édifiées que par des moyens militaires, attachent une importance toute particulière au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ils soulignent qu'il est indispensable de réaliser des progrès tangibles et durables dans tous les domaines de ce processus, notamment la pleine application des dispositions dans la mesure possible, si l'on veut que les relations entre l'Est et l'Ouest se développent dans un climat de confiance, élément indispensable à la réalisation d'accords sur le désarmement et le contrôle des armements.

Une confiance accrue et une plus grande ouverture sont directement liées à la question de la confiance et constituent des éléments communs aux négociations sur le contrôle des armes et sur le désarmement. Les Douze ont toujours été en faveur d'un courant plus libre et plus ouvert d'informations utiles et objectives sur les questions militaires. Le système d'établissement de rapports des Nations Unies, grâce auquel les Etats Membres appartenant à des régions géographiques différentes et disposant de systèmes de comptabilité et de budgétisation différents peuvent fournir des informations sur leurs dépenses militaires sous une forme normalisée est un instrument précieux qui contribue à

M. Bierring (Danemark)

plus grande transparence dans ce domaine. Les Douze regrettent qu'il y ait encore beaucoup d'Etats aux Nations Unies qui refusent de participer à cet exercice utile. Pour les Douze, une information accrue sur les questions militaires constitue une condition très importante pour parvenir à des accords sur la réduction des forces armées.

Une vérification adéquate est un élément essentiel des accords sur la limitation des armes et sur le désarmement. Les mesures de vérification diffèrent selon les dispositions de l'accord en question, mais le critère général et essentiel est de donner une motivation maximum pour un strict respect.

M. Bierring (Danemark)

Des mesures de vérification appropriées et efficaces qui dissuadent toute tentative de contourner un accord garantiront aux parties que les engagements contractés seront strictement respectés. Des accords de vérification efficaces peuvent ainsi contribuer à l'accroissement général de la confiance entre les Etats dans le domaine du contrôle des armements.

En ce qui concerne l'examen du vaste domaine de contrôle des armements et du désarmement, je dois souligner que les Douze considèrent que tous les éléments qui concourent à l'équilibre des forces militaires, nucléaires, classiques et chimiques sont de la plus grande importance. La réduction des armes nucléaires demeure l'une des priorités les plus importantes et la responsabilité cruciale incombe aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de réaliser des réductions substantielles et équilibrées des arsenaux nucléaires au niveau mondial. A cet égard, les Douze ont jugé très encourageant le fait que les deux superpuissances militaires ont pu parvenir à un accord de principe, au mois de septembre, pour conclure un traité sur l'élimination globale des missiles nucléaires intermédiaires américains et soviétiques ayant une portée de 500 à 5 500 kilomètres, éliminant ainsi toute une catégorie d'armes nucléaires. Ce traité constituerait un progrès important. Les Douze espèrent que ces progrès accomplis récemment dans le dialogue américano-soviétique donneront un nouvel élan aux négociations bilatérales sur les autres missiles nucléaires et sur les systèmes spatiaux américains et soviétiques. Les Douze accordent une extrême importance à la réalisation d'un accord prévoyant 50 % de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques des deux superpuissances conformément à leur objectif convenu précédemment.

Tout en appuyant et en encourageant les deux pays dans leurs efforts pour négocier des accords sur les réductions d'armes nucléaires, les Douze insistent sur l'importance du strict respect par toutes les parties des accords sur le contrôle des armements existants, y compris le Traité bilatéral américano-soviétique ABM de 1972.

La question d'une interdiction complète des essais demeure inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La création d'un comité spécial sur cette question est toujours en suspens étant donné qu'il n'y a toujours pas d'accord sur la question du mandat à attribuer au comité. Le Groupe d'experts sismiques examine

M. Bierring (Danemark)

les divers problèmes techniques relatifs à la vérification, y compris les travaux sur les échanges de données sismiques et les Douze espèrent que le Groupe poursuivra ses travaux utiles.

Les Douze ont pris note de l'accord récemment intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui prévoit l'ouverture de négociations bilatérales progressives sur des mesures de vérification, ce qui permettra de ratifier le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de 1976, et sur d'autres limitations intermédiaires menant à l'objectif final de la cessation complète des essais nucléaires.

L'ordre du jour de la Première Commission inclut, comme les années précédentes, des propositions relatives à la création de zones dénucléarisées dans certaines régions du monde. La création de ces zones pourrait contribuer à la stabilité dans les régions concernées, à la non-prolifération et au processus de désarmement en général, dans la mesure où les Etats concernés sont disposés à y participer sur la base d'accords librement contractés conformément aux principes internationalement reconnus.

Les Douze attachent une extrême importance à la mise au point d'un régime international et efficace de non-prolifération. Des efforts devraient être déployés en vue de favoriser, au sein de la communauté internationale, le soutien au régime de non-prolifération.

Les Douze estiment qu'il est urgent de parvenir à des résultats concrets dans le domaine de la limitation des armes classiques et du désarmement. Le désarmement classique est un élément constitutif et essentiel du processus de désarmement dans son ensemble pour plusieurs raisons. Ce sont les armes classiques qui, depuis la création des Nations Unies, et même avant, ont provoqué la perte de millions de vies humaines et des souffrances indicibles dans diverses régions du monde. Les dépenses en armes et forces classiques représentent la plus grande partie de tous les budgets militaires dans le monde et grèvent sérieusement l'économie d'un grand nombre de pays et constituent souvent un obstacle au développement économique et social. Le processus de désarmement classique est par conséquent fondamental pour tous les Etats dans le monde et devrait se poursuivre au niveau global et au niveau régional. L'objectif de ce processus devrait être de parvenir à des accords

M. Bierring (Danemark)

relatifs au contrôle d'armements efficaces et vérifiables qui pourraient renforcer la sécurité au niveau de forces le plus bas possible.

Pour l'Europe, la nécessité d'un désarmement classique provient du fait que notre continent réunit la plus grande concentration d'armes et de forces dans le monde. Il est donc très important de parvenir à réduire les niveaux des forces classiques et à éliminer les déséquilibres qui menacent la stabilité et la sécurité. Il est également nécessaire de renforcer et d'étendre les mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité adoptées l'an dernier à la Conférence de Stockholm, qui ont beaucoup contribué à améliorer la sécurité et la coopération en Europe. Les Douze espèrent que d'autres progrès seront réalisés dans ce domaine à la suite de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Vienne. Les Douze soulignent qu'ils s'intéressent vivement aux discussions sur cette question et notamment sur de nouvelles mesures permettant de favoriser la stabilité grâce à l'instauration d'un équilibre sûr et stable des forces classiques à un niveau plus bas en Europe.

Les Douze soutiennent également les efforts déployés dans d'autres régions du monde pour accroître la confiance et la sécurité, contribuant ainsi au progrès sur la voie des accords de désarmement classique à un niveau régional.

La Commission du désarmement des Nations Unies a examiné le fond de la question du désarmement classique au cours de sa session de 1987. Les Douze ont participé activement aux délibérations du Groupe de travail sur cette question, présidé par un membre des Douze. Nous attendons beaucoup du prochain examen de cette question par la Conférence du désarmement des Nations Unies lors de sa prochaine session de fond en 1988, sur la base du rapport du Groupe de travail, et nous espérons qu'elle aboutira à des résultats concrets.

Les négociations sur une convention multilatérale relative à l'interdiction complète et efficace de la fabrication, de la production et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction sont une tâche prioritaire de la Conférence du désarmement. Les Douze réaffirment qu'ils s'engagent à éliminer totalement les armes chimiques et les membres du Groupe des Douze ont contribué de façon significative aux travaux de la Conférence du désarmement sur cette question. Des progrès importants ont été accomplis sur certaines parties du projet de convention.

M. Bierring (Danemark)

Cependant, certains problèmes politiques délicats et techniques compliqués ne sont toujours pas résolus. L'un des points cruciaux est la vérification. Il est nécessaire d'élaborer un régime strict permettant une inspection sur le terrain, là où les conditions l'exigent et assurant une vérification appropriée de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie chimique. Les Douze se félicitent des progrès réalisés à la Commission du désarmement cette année. Nous espérons que d'autres mesures constructives nous permettront de parvenir le plus rapidement possible à un accord sur un traité global et réellement vérifiable, comprenant la destruction complète des arsenaux existants d'armes chimiques dans un délai fixé.

L'urgence d'une interdiction globale des armes chimiques a été prouvée par l'utilisation de ces armes dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Les Douze sont vivement préoccupés par les conclusions unanimes auxquelles sont parvenus les experts envoyés dans la région par le Secrétaire général des Nations Unies, qui figuraient dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 14 mai 1987. Le rapport des experts indique très clairement que les dispositions du Protocole de Genève de 1925 ont été violées à plusieurs reprises, malgré les appels pressants du Conseil de sécurité et du Secrétaire général des Nations Unies. L'utilisation de ces armes contre la population civile représente une escalade dangereuse. Les Douze, comme l'ont dit les Ministres des affaires étrangères dans leur déclaration du 25 mai, condamnent fermement ces violations flagrantes et demandent instamment que l'on mette fin immédiatement à l'utilisation des armes chimiques dans le conflit entre ces deux pays.

Les Douze estiment depuis des années qu'il est urgent de résoudre les problèmes liés à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils suivent très attentivement les pourparlers bilatéraux qui ont lieu à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur cette question et espèrent que les parties, conformément à leur engagement de prévenir une course aux armements dans l'espace, continueront de chercher des accords dans ce domaine. Les Douze espèrent également que le Comité spécial de la Conférence du désarmement sur l'espace extra-atmosphérique sera en mesure de faire des progrès lorsqu'il examinera la question, y compris ses aspects multilatéraux. Il faut que les travaux du Comité soient menés sur une base réaliste et complètent les pourparlers bilatéraux de Genève.

M. Bierring (Danemark)

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement est une question importante qui, depuis de nombreuses années, est examinée par la Première Commission ainsi que par la Commission du désarmement. Les Douze se sont toujours vivement intéressés à cette question car ils sont convaincus que l'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et principes de la Charte, doit jouer un rôle central dans la poursuite du désarmement. L'Assemblée générale, - et notamment sa première commission - est une instance utile où tous les Etats du monde, ainsi que ceux qui ne sont pas membres des organes de négociations spécifiques, peuvent participer aux délibérations sur les questions de désarmement.

Il est toutefois important que nous fassions des efforts pour améliorer l'efficacité des travaux de la Commission. A cause de la prolifération des résolutions, la charge de travail de la Commission a augmenté et a maintenant atteint des limites au-delà desquelles il ne sera peut-être plus possible d'examiner sérieusement et attentivement toutes les résolutions présentées. Si cela continue, la crédibilité de la Commission sera remise en cause. Les Douze estiment que l'important c'est de parvenir à un consensus plus large et non pas le nombre de résolutions présentées sur lesquelles on doit voter. Les problèmes budgétaires de l'Organisation des Nations Unies soulignent en outre la nécessité d'organiser nos travaux d'une manière plus efficace.

La question a été étudiée par la Commission du désarmement au cours de sa session cette année et un certain nombre de propositions constructives pour améliorer l'organisation des travaux de la Commission ont été discutées mais l'on n'est parvenu à aucun accord. Nous espérons que la Commission du désarmement, à sa session de l'an prochain, réussira à se mettre d'accord sur des recommandations spécifiques à présenter à l'Assemblée générale. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement sera également un sujet important de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A cet égard, la nécessité d'une seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement - comme l'a prévu la Conférence du désarmement - prenant des décisions sur la base d'un consensus, est évidente. Il faudrait également que la résolution sur le rapport de la Commission du désarmement reflète l'importance fondamentale d'un consensus comme règle d'adoption des décisions à la Commission du désarmement.

M. Bierring (Danemark)

Les Douze, qui ont participé activement aux travaux du Comité préparatoire, se sont félicités de la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 41/60 G, de convoquer une troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Ils estiment que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait réaffirmer la validité du Document final de la première session extraordinaire et s'en servir et, en même temps, se tourner vers l'avenir. Les discussions et les examens devraient suivre un ordre du jour réaliste et pratique portant sur un certain nombre de points minutieusement choisis. L'objectif global devrait être de parvenir à un document final qui puisse être adopté par consensus. Les Douze contribueront à faire en sorte que la session extraordinaire soit couronnée de succès.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été un événement marquant aux Nations Unies. Les Douze se félicitent de l'adoption par consensus du Document final.

A notre avis, l'un des résultats de cette conférence est la réaffirmation de l'importance cruciale de la question de la sécurité dans toute analyse détaillée de la relation entre le désarmement et le développement : la sécurité comme concept plus large englobant les aspects sociaux, humanitaires, écologiques, de développement et militaires.

Les Douze, au cours des délibérations de la Conférence, se sont attachés à parvenir à un résultat acceptable pour tous. Le Document final constitue un équilibre délicat entre les différents intérêts et points de vues et, de cette manière, reflète les délibérations de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement.

Les douze membres de la Communauté européenne estiment que le processus de contrôle des armements et de désarmement devrait être appliqué dans tous les domaines et attachent la plus grande importance aux négociations en cours au niveau bilatéral, régional et multilatéral, qui devraient aboutir à des accords équilibrés et vérifiables sur des niveaux réduits d'armements. Les événements qui se sont produits récemment semblent avoir ouvert de nouvelles perspectives pleines d'espoir dans le domaine du désarmement.

M. Bierring (Danemark)

Dans ce contexte, il convient d'adopter une nouvelle attitude quant aux travaux de la Première Commission. Les Douze considèrent qu'il est important que la Commission contribue de manière constructive et active aux nouvelles évolutions dans le domaine du désarmement. Etant donné que la Commission a davantage d'influence lorsque nous réussissons à trouver un dénominateur commun sur différentes questions de désarmement, il faudrait faire des efforts sérieux afin de développer le principe du consensus. Ce faisant, nous pouvons contribuer à renforcer le rôle de la Première Commission et de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de désarmement, comme cela est préconisé dans la Charte.

Les Douze oeuvreront activement pour que la Première Commission parvienne à des résultats constructifs et demandent instamment aux autres Etats de s'associer à ces efforts.

M. TANASIE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, il a été convenu qu'au début de nos travaux, les délégations s'abstiendraient, dans leurs déclarations, de féliciter les membres du Bureau. Cependant, je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire combien ma délégation est satisfaite et heureuse de vous voir présider, vous l'éminent représentant du Zaïre, un pays avec lequel la Roumanie entretient des relations amicales et cordiales, les travaux de la Commission. Nous tenons donc à vous adresser nos félicitations très sincères et très chaleureuses à l'occasion de votre élection. Le soutien unanime dont vous bénéficiez est en soi tellement éloquent qu'il n'est pas besoin de faire davantage l'éloge de vos qualités personnelles. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre dynamisme nous permettront de travailler dans des circonstances qui paraîtront idéales. Nous voudrions également féliciter les autres membres du Bureau et leur promettre à tous notre coopération, au cours des travaux de la Commission.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur toutes les questions de désarmement qui figurent à l'ordre du jour de la Commission. Ma délégation aura l'occasion de le faire plus tard, au cours du débat général. Je voudrais, à ce stade, attirer l'attention des membres de la Commission sur un sujet unique qui nous semble revêtir une importance cruciale pour l'issue des travaux de la Commission, cette année, et pour l'avenir du processus de désarmement. Il s'agit de l'élimination des missiles nucléaires à courte et moyenne portée en Europe et dans d'autres régions du monde. Ces dernières années, ma délégation n'a cessé d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur la situation critique, en matière d'armements, que connaît l'Europe.

Le centre nerveux de la tension, la compétition militaire, surtout nucléaire, et le danger de voir éclater une nouvelle guerre mondiale existaient assurément et continuent d'exister en Europe. C'est là que l'on trouve le plus d'armes nucléaires et classiques; c'est là que sont apparus les deux blocs militaires, comme chacun le sait, pendant la guerre froide, qu'ils se font face engendrant la méfiance et l'affrontement et c'est là, en particulier, que l'horizon a été sérieusement assombri par le déploiement de nouveaux missiles nucléaires qui déstabilisent gravement l'équilibre militaire.

M. Tanasie (Roumanie)

La vive inquiétude que le déploiement de nouveaux missiles nucléaires et, plus généralement, la situation militaire en Europe suscitent un peu partout a été exprimée par un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement, par des hommes politiques ou des parlementaires et par nombre d'éminentes personnalités de la politique, par les moyens d'information de toutes tendances qui ont demandé l'arrêt du déploiement de ces missiles et une solution acceptable qui répondrait aux intérêts de sécurité de tous les peuples, tant en Europe que dans les autres parties du monde. La Roumanie n'a pas manqué de se déclarer favorable à cette solution et a fait de son mieux pour encourager et préserver, lorsqu'il le fallait, la poursuite du dialogue et des négociations.

Le Président de la Roumanie, notre parlement national et d'autres organisations politiques et publiques représentant un large éventail de la vie sociale n'ont cessé d'inciter les deux parties aux négociations, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, à conclure au plus vite un accord sur les armes nucléaires en Europe qui conduirait à l'arrêt de la mise en place de nouveaux missiles nucléaires sur le continent puis à leur élimination complète, en tant qu'étape vers une Europe dénucléarisée, sur la base d'un nouvel équilibre des forces à un niveau réduit d'armements classiques.

La Roumanie a également demandé à tous les Etats européens et, au premier chef, aux Etats des deux blocs militaires - l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et les Etats parties au Traité de Varsovie - d'assumer une plus grande responsabilité et d'accroître leurs efforts afin d'encourager la conclusion d'un accord sur l'élimination des missiles nucléaires en Europe et interdire la course insensée vers une catastrophe nucléaire.

A la suite du Sommet qui s'est tenu l'année dernière à Reykjavik et qui a été une étape nouvelle et prometteuse dans les négociations de désarmement, la Roumanie et son président ont une fois encore invité l'Union soviétique et les Etats-Unis à profiter de leur communauté de vues sur les missiles à moyenne portée en Europe pour conclure un accord sur la question, indépendamment d'autres questions dans leurs négociations de Genève.

Fidèles à leur position constante, la Roumanie et son président, le Président Nicolae Ceausescu, ont proposé que l'Assemblée générale, à la présente session, lance un appel à l'Union soviétique et aux Etats-Unis, étant donné que leurs

M. Tanasie (Roum

positions sont très proches, pour qu'ils concluent au plus vite, cette année, un traité sur l'élimination de tous les missiles nucléaires à moyenne et courte portée en Europe et dans le monde entier. Les Etats qui possèdent des armes nucléaires sur leur territoire se sont vite engagés à y renoncer et à s'abstenir de dresser des obstacles sur la voie d'un traité. De plus, tous les pays d'Europe et des autres parties du monde ont été priés d'agir résolument pour que le traité puisse être réalisé cette année. A l'heure actuelle, il semblerait que la raison l'a emporté.

A Washington, en septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ont annoncé, dans une déclaration conjointe, que les négociations intenses sur la question des missiles à portée intermédiaire et à courte portée ont débouché sur un accord de principes tendant à la conclusion d'un traité. Ils ont aussi déclaré que les délégations des deux parties à Genève ont reçu pour instructions de faire un travail intense pour résoudre des questions d'ordre technique en suspens et parachever au plus tôt un projet de texte de traité.

A l'instar de tous les pays et peuples du monde, la Roumanie a salué cette déclaration comme un événement très important, qui inaugure des perspectives nouvelles de relations soviéto-américaines plus fructueuses en vue du désarmement et de l'édification d'un monde plus stable et plus pacifique.

Evoquant ces très bonnes nouvelles, le Président de mon pays a récemment dit, au nom de l'ardent désir du peuple roumain tout entier de voir

"le traité conclu dès que possible, ce qui constituerait un réel point de départ vers de nouveaux accords sur l'élimination de toutes les armes nucléaires et sur le désarmement classique, ainsi que le début d'une nouvelle ère de coopération reposant sur les principes démocratiques entre tous les Etats du monde."

Nous vivons en fait un moment historique. Pour la première fois dans notre histoire, il paraît possible de réaliser un accord sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires. Certes, il restera beaucoup plus d'armes nucléaires qu'il n'en sera éliminé, mais il faut bien commencer et cet accord est un point de départ.

M. Tanasie (Rou

La portée historique de cette nouvelle tendance nous conduit aussi à penser que l'Assemblée générale, qui représente la communauté internationale dans son ensemble, devrait nettement prendre position et se déclarer favorable à la conclusion d'urgence du traité. Cette attitude est d'autant plus pertinente nécessaire que certains encore font preuve d'hésitation et de réticence. Il est pour le moins troublant de noter qu'alors qu'un accord de principe entre l'URSS et les Etats-Unis et l'annonce de leur nouvelle intention importante pour l'avenir a reçu un très large écho, des hommes politiques, dans certains pays, se déclarent encore favorables à la mise au point d'armes nucléaires.

M. Tanasie (Roumanie)

Ce qui est à présent indispensable pour nous tous, pour tous ceux qui souhaitent préserver la paix et l'avenir de la civilisation, c'est de ne pas perdre l'élan acquis, de ne pas laisser passer cette chance riche de promesses.

Nous devons faire de notre mieux pour empêcher une nouvelle escalade de la course aux armements, pour prévenir le danger d'une explosion nucléaire et pour assurer une marche constante vers le désarmement, la confiance entre les nations et la paix et la stabilité dans le monde.

Voilà pourquoi ma délégation a proposé à la Commission d'adapter un projet de résolution dont l'objectif essentiel est d'encourager le processus de négociation pour transformer au plus tôt l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, en un traité en bonne et due forme.

Le projet de résolution (A/C.1/42/L.1), annexé à la déclaration qui vient d'être distribuée et que j'ai le plaisir de présenter, prend note de la déclaration commune publiée par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à Washington en septembre dernier; exprime la satisfaction de l'Assemblée devant l'accord de principe réalisé entre les deux pays au sujet de la conclusion d'un traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et à courte portée en Europe et dans le monde entier et devant leur volonté commune de redoubler d'efforts pour parvenir à une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives dans le cadre des entretiens de Genève sur l'interdiction des essais nucléaires.

Après avoir déclaré sa conviction que l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée serait d'une importance cruciale pour l'amélioration du climat politique international et créerait des conditions propices à de futurs accords de désarmement, l'Assemblée générale demanderait au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et à celui des Etats-Unis d'Amérique de n'épargner aucun effort pour conclure, à une date aussi rapprochée que possible, en 1937, le traité sur l'élimination de ces armes. L'Assemblée générale demanderait aussi à tous les Etats d'Europe et à tous les autres Etats intéressés de faire de leur mieux pour favoriser le processus de négociation et pour faire en sorte qu'il soit mené à bonne fin.

M. Tanasie (Roumanie)

L'Assemblée demanderait instamment à tous les Etats de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la course aux armements et procéder au désarmement et, avant tout, au désarmement nucléaire, et de contribuer au relâchement de la tension internationale et à la reprise de la politique de détente, au renforcement de la coopération internationale et au respect de l'indépendance nationale de tous les peuples.

Etant donné l'urgence et le sérieux de la question dont traite le projet de résolution, il nous paraît totalement justifié de demander que ce texte soit examiné et adopté en priorité par la Commission à la date la plus rapprochée.

Comme on peut le constater sans peine, le projet de résolution emprunte beaucoup au communiqué conjoint des Etats-Unis et de l'Union soviétique de septembre dernier et contient des clauses qui ne prêtent pas à controverse et invitent au consensus.

A notre avis, l'adoption de cette proposition deviendrait le dénominateur commun de notre capacité d'agir en cette heure décisive; elle démontrerait également qu'en notre qualité d'Etats membres nous sommes bien décidés à permettre aux Nations Unies de se montrer à la hauteur des tâches qui leur ont été confiées quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est satisfaisant de constater que le débat général qui s'est récemment achevé en séance plénière a souligné le vif intérêt que la communauté internationale tout entière accorde au succès des négociations soviéto-américaines actuelles.

Pour important que puisse être le rôle des Etats dotés d'armes nucléaires - et ils ont une responsabilité primordiale en matière de désarmement nucléaire - c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'a été confiée la tâche suprême d'arrêter et d'inverser la course aux armements et de réaliser le désarmement. En s'acquittant de leur rôle central dans le domaine du désarmement, les Nations Unies - et surtout l'Assemblée générale, le forum le plus démocratique. - ne devraient pas attendre que le processus de désarmement enregistre des résultats mais devraient plutôt encourager, stimuler, entreprendre et, le cas échéant, susciter des négociations réelles et des mesures pratiques.

M. Tanasie (Roumanie)

Nous sommes convaincus que, compte tenu d'une situation internationale complexe et difficile, il est plus nécessaire que jamais d'agir avec le sens le plus élevé de nos responsabilités et de ne rien faire qui puisse compromettre les chances de paix. Il est grand temps de faire preuve de sagesse politique et de bonne volonté sincère de coopérer, d'intensifier les actions constructives propres à servir la cause générale de la paix et de la sécurité du monde.

A notre sens, l'appel de l'Assemblée générale, que la délégation de Roumanie à l'honneur de proposer sur une question de première importance et de première urgence - l'appel en faveur de l'élimination des missiles nucléaires à portée intérimaire et à courte portée - constituerait à l'heure actuelle une action particulièrement constructive.

Le PRESIDENT : Avant de lever la séance, je voudrais une fois de plus rappeler aux membres de la Commission souhaitant participer au débat général sur tous les points de l'ordre du jour consacrés au désarmement que la liste des orateurs sera close ce soir à 18 heures précises. Je prie instamment les délégations qui n'ont pas encore inscrit leur nom sur la liste des orateurs de le faire avant l'échéance de ce soir.

La séance est levée à 12 h 20.